

Bordereau de versement de Taxe d'apprentissage 2020

A verser avant le 31 mai 2020

Le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône fait partie de la liste des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie établie par le Président du Conseil Régional et à ce titre **est habilité à recevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage** conformément au 11° de l'article L.6241-5 du Code du travail.

Votre entreprise :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

SIRET : _____

Personne à contacter :

Nom – prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Calcul du Solde de votre Taxe d'Apprentissage :



Masse salariale 2019 : _____ €

Calcul Taxe brute d'apprentissage :

Masse salariale x 0,68% = _____ €

Calcul du Solde de la Taxe d'apprentissage :

Taxe brute x 13% = _____ €

Votre versement au CAD de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône :

Montant de votre versement de solde de la taxe d'apprentissage au Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône :

_____ €

Votre mode de versement :

Versement par :

Chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

Virement bancaire au bénéfice de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

IBAN : FR76 1680 7004 0000 2020 1148 151

BIC : CCBPFRPPGRE

Votre contact :

Audrey Crevier / 04-72-43-43-00 / a.crevier@cma-lyon.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône – 10 rue Paul Montrochet
69002 Lyon

Merci de retourner ce bordereau par courrier ou par mail.

Fait à _____

Le _____

Signature :

et cachet de l'entreprise